

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau de journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie ?

SAUMUR, 29 JANVIER

LA BELGIQUE

La Providence vient encore de frapper un de ces coups foudroyants qui déjouent toutes les prévisions humaines. Le prince héritier de Belgique meurt à vingt ans, emporté en quatre jours par un mal inexorable.

Il convient avant tout d'adresser à ce père et à cette mère désolés l'hommage de la respectueuse sympathie que la France doit à leur douleur. Ils veillaient auprès du lit de leur fille, dont la vie était menacée, et leur fils aîné leur est enlevé en quelques heures. C'est à coup sûr l'un des plus poignants chagrins qui puissent étreindre un cœur humain, et ce serait le cas de rappeler avec Bossuet que Dieu se glorifie de faire la loi aux rois et de leur donner, quand il lui plaît, de grandes et terribles leçons.

Il y a un an, le roi des Belges voyait mourir son gendre, le prince héritier d'Autriche, dans le mystère d'un drame intime qui rendait cette mort plus affreuse encore.

Déjà frappé, il y a une vingtaine d'années, par la perte de son fils unique, le duc de Brabant, ce malheureux prince voit aujourd'hui disparaître le neveu sur lequel il avait reporté toutes ses affections et toutes ses espérances pour l'avenir de la Belgique.

L'héritier du trône de Belgique est désormais le prince Albert, frère du prince Baudouin, car il est certain que leur père, le comte de Flandre, est résolu à renoncer à la couronne.

C'est sur la tête de ce jeune homme de seize ans que repose aujourd'hui l'espoir du peuple belge. Il est probable qu'au décès du roi Léopold la transmission s'opérera sans difficulté. L'unanimité avec laquelle la presse belge de toutes nuances s'est associée à la douleur de la famille royale permet de l'espérer.

C'est d'ailleurs l'existence même de la Belgique qui est en jeu. Car si le prince Albert venait à disparaître à son tour, la couronne passerait à la branche allemande de la maison de Saxe-Cobourg, et ce fait amènerait certainement de graves complications.

La Belgique saurait-elle résister à la force d'attraction qui entraîne les petits États dans l'orbite des grandes agglomérations ; et la passion d'annexion qui hante les cerveaux allemands ne céderait-elle pas à la tentation qui lui serait offerte par les circonstances ?

Éventualités redoutables !... Mais il faut en éloigner l'augure et souhaiter que cette suprême douleur soit épargnée au roi Léopold, déjà si cruellement éprouvé.

Le jeune prince qui vient de mourir s'était rendu populaire auprès du peuple belge par son intelligence, son affabilité, la loyauté de son caractère ; il aimait passionnément la Belgique et soutenait de tout son pouvoir les revendications flamandes.

Sans doute, le prince Albert saura marcher sur ses traces et assurer l'avenir du petit royaume dont l'existence est nécessaire à la paix de l'Europe.

Barth. POCQUET.

ENTRE DEUX SELLES

Le gouvernement vient de se mettre dans un bien cruel embarras.

Il avait autorisé la représentation de *Thermidor*, sans prévoir qu'une bande de communsards aurait l'audace de réclamer du public parisien le respect de la mémoire de Robespierre et des assassins de la Terreur.

La bande a hurlé. Une interpellation radicale était suspendue au plafond ministériel. Et, se hâtant de prévenir cet orage qui grondait à l'extrême gauche, le gouvernement décida que *Thermidor* ne serait plus représenté.

Le prétexte, sans doute, était le besoin de faire renaître la paix dans la salle du Théâtre-Français.

Mais ne voilà-t-il pas que le public, le vrai, s'est avisé de faire encore plus de bruit que les communsards.

Lundi, une trentaine de braillards protestaient contre *Thermidor*; mardi, c'était la salle entière qui manifestait son mécontentement contre la suppression de la pièce.

Sapristi ! Le gouvernement s'est mis le doigt dans l'œil joliment ! Il croyait éteindre le feu, et ça flambe cent fois plus fort qu'avant ! Et si le public continue à protester ? Si, tous les soirs, les spectateurs réclament bruyamment *Thermidor* jusqu'à ce que l'interdiction soit levée, qu'est-ce que fera le gouvernement ?

Fermera-t-il la salle ?

Et qu'est-ce que devient le grand principe démocratique en cette aventure, c'est-à-dire la loi du nombre ?

Jusqu'ici, les adversaires de *Thermidor* sont trente contre plusieurs milliers.

Et ce sont les trente qui prétendent imposer leur volonté !

Pour leur avoir obéi, voilà donc le gouvernement entre deux selles.

Comment s'en tirera-t-il si tous ceux qui considèrent la Terreur comme une abomination continuent à protester contre la victoire obtenue par ces admirateurs forcenés ?

INFORMATIONS

LA LOI SCOLAIRE

Les journaux publient le texte d'une lettre que le ministre de l'instruction publique a adressé à un député des Ardennes. Ce député avait appelé l'attention du ministre sur les difficultés que rencontre dans un certain nombre de départements l'application de la loi du 28 mars 1882.

Le ministre reconnaît que les commissions scolaires ne fonctionnent pas partout avec la régularité désirable, mais il ajoute — et ceci donne à sa lettre une importance particulière, qu'il va ouvrir une enquête pour rechercher s'il ne serait pas nécessaire de modifier la loi elle-même.

Etant données les théories chères à M. Bourgeois, cela veut dire qu'on songe à aggraver les dispositions de la loi tyrannique de 1882. Excellent moyen d'amener l'apaisement et la conciliation.

Dans ce moment de crise de la misère, les journaux républicains passent sous silence le dévouement du clergé pour les malheureux sans asile et sans ressources. — Les préfets des départements, dans leurs rapports au ministre de l'intérieur, rendent hommage aux louables efforts du clergé pour venir en aide aux malheureux transis de froid et mal vêtus.

— Deux exemples entre tous : Un pauvre vieux curé de l'arrondissement de Villefranche, dans le Rhône, a vendu toute son argenterie personnelle pour en donner le produit aux malheureuses familles de sa paroisse.

Dans la Creuse, un curé est allé dans toutes les communes de sa paroisse, par un temps sibérien, faire la quête à toutes les portes pour recueillir l'argent nécessaire à soulager les infortunes qui lui avaient été signalées.

Nous avons dit hier, en dernières nouvelles, que *Thermidor* avait été remplacé, mardi soir, sur les affiches, par *Tartuffe* et le *Dépit amoureux*.

Ce même soir, à huit heures, une forte escouade d'agents est venue se placer autour du théâtre ; déjà des groupes nombreux, ignorant la mesure prise dans l'après-midi, s'apprétaient à siffler les abonnés du mardi. On les empêcha de stationner plus longtemps. Ils se dispersèrent de fort bonne grâce, mais pendant que le calme renaissait dans la rue, l'orage éclatait dans la salle.

Dès le lever du rideau, les abonnés se mirent à siffler avec vigueur, réclamant à grands cris : *Thermidor ! Thermidor !*

Coquelin cadet, semainier, vint alors dire que la pièce était interdite, le public devrait se contenter des œuvres annoncées au nouveau programme, puis il se retira.

Le tapage reprit alors de plus belle ; quatre fois le rideau se releva, quatre fois Coquelin essaya de se faire écouter des spectateurs ; à la cinquième, vers neuf heures, le leur annonça que le spectacle n'aurait pas lieu, que l'argent allait être rendu, et que le jour d'abonnement ne serait pas compté aux abonnés.

Le public s'écoula alors avec le plus grand calme.

Coquelin aîné est furieux de la décision prise. Il déclarait hier que la pièce de M. Sardou serait jouée ailleurs et qu'il irait l'interpréter à l'Ambigu, à la Porte-Saint-Martin ou aux Bouffes-du-Nord, s'il le fallait.

— Je démissionnerai, disait-il, pour suivre *Thermidor* où il ira.

LA REPRISE DE *Thermidor*

On nous affirme que *Thermidor* va être repris à la Porte-Saint-Martin. Ce théâtre n'étant pas subventionné, le gouvernement répondrait aux radicaux — si on l'interroge — que cela ne le regarde plus.

D'un autre côté, on dit que si l'interdiction était maintenue, M. Sardou ne laisserait représenter son drame sur aucun théâtre de Paris ; mais il en autoriserait la représentation dans les principales villes de France et à l'étranger.

Des propositions viennent de lui être faites hier même, pour l'Autriche et l'Italie.

Le *Figaro* annonce aussi que, si l'interdiction est maintenue, Coquelin, qui n'est engagé que pour six mois à la Comédie-Française, entreprendra une grande tournée à l'étranger et jouera partout *Thermidor*, avec un succès que l'interdiction du gouvernement français n'aura fait que centupler.

M. Coquelin, en effet, s'est assuré, nous dit-on, par traité spécial, l'autorisation de représenter la pièce de M. Sardou dans plusieurs grandes villes de l'étranger.

L'INTERPELLATION FOUQUIER-REINACH

M. Joseph Reinach, en son nom et en celui de MM. Fouquier et Charmes, a écrit hier matin à M. de Freycinet, président du Conseil, pour le prévenir qu'il interpellera le gouvernement aujourd'hui, au début de la séance, sur l'interdiction de *Thermidor* à la Comédie-Française.

Les Jurés et les Recours en Grâce

Depuis quelque temps, on peut constater de la part des jurés une fâcheuse tendance à signer des recours en grâce.

Ils semblent avoir épuisé leur énergie en rendant leur verdict, et aussitôt la peine édictée, ils se laissent aller à des tendances de clémence qui ne font partie ni de leur droit, ni de leur devoir.

Appelés à se prononcer, ces hommes probes et libres, sur des faits soumis à l'appréciation de leur conscience, ils peuvent déclarer un accusé coupable ou non coupable. Là s'arrêtent leurs attributions. Toute démarche ultérieure ne peut que nuire à l'autorité de leur décision, et a pour effet de gêner la liberté du chef de l'État.

Les jurés qui ont condamné Eyraud ont signé un recours en grâce. Avant-hier, les jurés de Seine-et-Oise avaient à peine formulé leur vote condamnant Wladimiroff qu'ils signaient aussi un recours en grâce.

Ce sont là des démarches irrégulières et qui portent atteinte à l'autorité de la justice.

Les jurés probes et libres doivent aussi être des hommes fermes, et c'est manquer de fermeté que de signer un recours en grâce alors qu'on vient, « la main sur la conscience, devant Dieu et devant les hommes », de faire œuvre de magistrat pour la défense sociale.

THERMIDOR

Quelle touchante histoire que celle de Fabienne Lecoulteux, l'héroïne de *Thermidor*, ce beau drame historique que M. Sardou vient de donner à la Comédie-Française et qui a été interdit après la seconde représentation !

Sa chaste image jette sur la trame d'une action palpitante d'intérêt une note élevée et attendrie qui contraste avec la dureté de ces temps fertiles en attentats et en crimes odieux.

Fabienne est une des dernières victimes de la Terreur. Rien ne la sauvera : ni les efforts désespérés de son fiancé Martial Hugon, ni les ressources d'esprit de Labussière, ce commis aux écritures du Comité de Salut public, dont le cœur vaillant avait déjà, au risque de sa propre existence, soustrait plus d'un millier

de têtes innocentes au couteau de la guillotine.

Qu'elle mente et elle est sauvée ! Un sursis de quelques jours, de quelques heures même, suffirait pour assurer sa délivrance.

Mais elle, la jeune vierge, dont la dignité s'exalte à l'heure du sacrifice suprême, elle ne veut pas devoir son salut en ce monde à la faveur d'un mensonge qui blesse et outrage sa pudeur.

Elle mourra donc, et cette âme charmante ira, fleur d'innocence et de pureté, dans les régions où le crime est inconnu, retrouver ses chères compagnes, victimes avant elle des atrocités de ce monde fait de boue et de sang !

Epoque effroyable. La charrette, pourvoyeuse de la guillotine, ne suffisait plus à satisfaire les fureurs insatiables du tribunal révolutionnaire.

Le crime était à son apogée. Robespierre, dictateur en fait, allait le devenir en titre. Si les projets de l'abominable despote s'accomplissent, c'était la Terreur triomphante à nouveau. Le bourreau devenait premier ministre. L'horrible machine continuait à fonctionner : *instrumentum regni* !

Il fallait à l'incorruptible, pour apaiser sa soif, du sang, du sang, et encore du sang. Le cercle des exécutions allait chaque jour en s'agrandissant davantage.

Cette fois, c'était le comité de Salut public lui-même qui était menacé.

Ses membres avaient tout à craindre de Robespierre. Certaines allusions entendues aux Jacobins désignaient suffisamment les victimes.

Il n'y avait plus de temps à perdre pour renverser le tyran. La lutte des fauves allait s'engager.

Si Tallien, si Collot d'Herbois ne risquaient pas la partie, c'en était fait de leur tête.

Le 9 thermidor était le jour extrême. Pourvu qu'on donnât à la guillotine sa pâture quotidienne, la qualité importait peu. Robespierre ou Tallien, Saint-Just ou Collot d'Herbois, Couthon ou Barras, cela était indifférent au bourreau, pourvu qu'on ne chômât point.

Mais le peuple était las de tant d'atrocités. Dans l'ombre des faubourgs, des plaintes commençaient à s'élever, timides, craintives d'abord, puis plus ardentes et comme désespérées. Le régime des suspects, institué par les lois de Prairial, devenait odieux aux républicains eux-mêmes.

Il y avait alors beaucoup de ménages semblables à ce ménage Bérillon que Sardou a transporté sur la scène pour varier un peu les couleurs de ce sombre tableau.

Le mari, un fougereux sectionnaire en apparence, obligé de crier plus fort que les autres pour ne pas être considéré comme suspect, mais tremblant dans sa peau, fait à sa femme la confiance de ses terreurs intimes.

N'a-t-il pas poussé la flatterie envers la Révolution jusqu'à appeler son épouse *Carnagnole* et son petit garçon *Ça ira* ?

Pauvre peuple de France, à quelle misère on l'avait réduit ! Jamais esclavage aussi rude n'avait encore pesé sur lui.

Au début de la pièce de Sardou, Labussière fait à son camarade Martial, revenu des armées de Sambre-et-Meuse, le récit des événements qui viennent de s'accomplir.

Quel lamentable, mais saisissant tableau de Paris sous la Terreur ! C'est l'application dans toute sa rigueur de la loi des suspects.

Suspecte une pauvre femme qui cultive dans son jardin une fleur de lys, suspecte une autre qui conserve dans son armoire une croûte de pain pour donner à ses poules : elle sera condamnée comme coupable d'accaparement !

Carnot lui-même, membre du Comité de Salut public, est menacé dans son existence.

Si le 9 thermidor n'avait pas vu le renversement de Robespierre, l'organisateur de la victoire aurait été envoyé à l'échafaud, tout comme un simple ci-devant.

L'histoire raconte que M. Carnot avait eu le 7 thermidor une altercation avec Saint-Just, dont la conclusion était trop conforme aux habitudes d'alors pour être douteuse.

Labussière, pressant Martial d'aller demander à Carnot le sauf-conduit dont il a besoin, lui dit : « Hâte-toi, Carnot lui-même n'étant pas sûr de coucher ce soir dans son lit ».

Et voilà cette histoire dont nos républicains actuels s'efforcent chaque jour de nous vanter les brillants aspects. Voilà les hauts faits dont on prétend nous indispenser la glorification.

Une statue à Robespierre ! n'est-ce pas, citoyens ? Une statue au tyran dont l'existence n'a que trop duré pour la honte et le malheur de sa patrie !

La pièce de Sardou gênera peut-être les administrateurs de l'avocat d'Arras ; ils regretteront que l'auteur ait ramené le personnage à ses véritables proportions.

Pour nous, au contraire, *Thermidor* est une pièce réconfortante. Les beaux sentiments, les générosités qui y éclatent à chaque ligne, la réprobation éloquente des crimes de la Terreur, que Sardou met dans la bouche de ses principaux personnages Labussière et Martial, tout concourt à en faire une œuvre maîtresse et pleine de sentiments nobles et généreux.

Si sa grande valeur dramatique échappe à notre compétence, son autorité comme manifestation politique ne saurait être passée sous silence.

Assister à une représentation de *Thermidor*, c'était donc prendre à la fois un grand plaisir et une excellente leçon. (Patrie.)

BULLETIN FINANCIER

Paris, 28 janvier 1891.

La Bourse est très hésitante et les cours viennent en légère réaction : 3 0/0. 95.45 ; 4 1/2 0/0. 105.60.

Le Crédit Foncier fait 1,285. La Banque de Paris conserve une excellente tenue à 840.

Le Crédit Lyonnais est très ferme à 835. La Banque d'Escompte se maintient en bonnes tendances à 555.

Le Crédit Mobilier clôture en hausse marquée à 830.

Nous retrouvons la Société Générale à 505 avec un courant d'affaires suivi.

Les journaux espagnols donnent cette semaine les résultats comparatifs des divers chemins de fer de l'Espagne en 1889-90. Les résultats font prévoir pour la Compagnie de Puerto-Santa-Maria à San-Lucar de Barrameda un trafic qui ne saurait être moindre de 16,000 francs par kilomètres et par an.

L'action des mines d'or de Saint-Antoine est toujours en grande faveur à 56.25. Malgré l'avance considérable conquise pendant le mois de décembre, c'est toujours la hausse qu'il faut voir sur cette valeur, la distribution d'un dividende de 10 fr. étant annoncée pour le premier semestre de 1891.

C'est le 29 courant qu'expirent les délais de conversion de l'Emprunt Russe 4 1/2 0/0 1875. Rappelons que les demandes de conversion ne peuvent être comptées que jusqu'à concurrence de 320 millions de francs, elles seront servies dans l'ordre de présentation.

Les Chemins Economiques font 420.

NOS CHASSEURS A PIED

Réforme dans la coiffure de nos chasseurs à pied, dit le *Figaro*.

Le *casoar* à plumes de coq, de si chatoyante mémoire et qui, depuis quelque temps, avait disparu de ce corps si intéressant, vient d'être rétabli par une toute récente décision ministérielle.

Les officiers seulement le porteront sur le képi de grande tenue, en remplacement du pompon en filigrane d'argent qu'ils avaient jusqu'à maintenant.

Ce plumet, le commandant l'avait conservé seul de tout le bataillon.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

M. LE BARON LE GUAY

Voici en quels termes, avant-hier, à la tribune, M. Le Royer, président du Sénat, a rendu hommage à M. le baron Le Guay :

« Messieurs les Sénateurs,

» Vous connaissez déjà la mort de M. le baron Le Guay, sénateur de Maine-et-Loire depuis 1876, qui vient de succomber à une longue et douloureuse maladie.

» C'est par ses remarquables talents administratifs que M. le baron Le Guay avait acquis la popularité dont il jouissait parmi ses concitoyens. Improvisé pour ainsi dire préfet de Maine-et-Loire par M. Thiers en 1871, il s'y distingua promptement dans l'exercice de ses fonctions, et fut successivement appelé au secrétariat général, puis au sous-secrétariat d'Etat de l'intérieur. Nommé ensuite conseiller d'Etat, il fut pendant deux ans préfet du Nord.

» Au Sénat, il prit une part active, quoique le plus souvent discrète, à nos travaux, et se signala par sa compétence aussi bien que par sa courtoisie. Il laisse de sincères regrets parmi ses nombreux amis, et emporte l'estime de tous. (Approbation et applaudissements.) »

La Loire a considérablement grossi : elle marquait ce matin, à l'étiage du pont Cessart, 3 mètres.

Pendant cinq jours, elle a charrié sans cesse des glaçons, ce qui dénote que tout son cours était couvert d'une couche solide fort épaisse, ainsi que ses affluents. Le vent du sud les pousse sur la rive droite, et plus des trois quarts du fleuve restent entièrement libres.

Tous les bateaux-lavoirs ainsi que l'établissement de bains ont réintégré leur ancienne place, quai de Limoges.

TEMPÉRATURE

Depuis cinq jours, nous jouissons d'un temps superbe. Dimanche, jour de Saint-Paul, le

BÉBÉ - ROSE

Par André GODARD

— Non ; j'ai même été heureux au jeu ces temps-ci. Seulement, il faut que je vous explique... je lance une grande entreprise.

— Ah ! elle est bonne, bien bonne. Moi aussi, à ton âge, j'en ai lancé, des grandes entreprises ; enfin, je n'y ai pas mangé toute ma fortune, c'est déjà joli. Voyons, conte-moi ça.

Remo refit l'histoire du Pari-Libre brièvement.

— Alors, tu as un associé sérieux ?

— Heu ! heu ! jusqu'ici, c'est plutôt un bailleur de fonds ; je mène l'agence à peu près seul.

— Eh bien ! là, entre nous, quel type est-ce, ton associé ?

— Lui ? un bourgeois-gentilhomme tout ce qu'il y a de plus sous-préfecture ; un auteur dramatique inédit et peut-être bientôt...

— Peut-être bientôt ?

— Mon beau-père.

— Bah ! tu songerais ?

— J'y songe.

Jacques éclata de rire.

— A la bonne heure ! s'écria-t-il en versant du bordeaux au jeune homme ; dans deux ans, vous m'enverrez des dragées. Moi qui te supposais sans vocation ! Mais explique donc un peu ta détermination : amour, intérêt ou ennui ?

— Amour surtout, répondit Remo ; mais aussi l'ennui de vivre seul qui me prend à la fin.

— Et elle ? une brune, une blonde ? Jolie ou simplement de beaux cheveux ?

— Une brune à tête de médaille ; très distinguée, adorant Paris dont elle a toutes les délicatesses instinctives ; au moral, en un mot, l'antithèse du père.

— Et la maman ?

— La dernière des romantiques ; une blonde vaporeuse qui croit que Walter Scott est arrivé.

— Tu les appelles ?

— En province, Papillon ; de Valmeur, à Paris.

Ce dialogue fut interrompu par l'entrée de la dinde que le garçon déposait sur la table ; une dinde énorme, rebondie, toute dorée. Les

deux hommes la contemplèrent quelques minutes avec un pieux recueillement. A leurs yeux brillants, à leurs lèvres sensuelles, Brillat-Savarin eût reconnu deux de ses prédestinés de la gourmandise. Mais, sous cette ressemblance originelle, il eût ensuite discerné les nuances d'éducation à leur façon différente de manger ; Remo, plus affiné, coupait très menu l'aiguillette que lui avait servie son cousin, tandis que celui-ci rongait une cuisse gloutonnement, en oiseau de proie, enfilait quatre ou cinq marrons dans sa fourchette, et noyait le tout sous des rasades.

La cuisse achevée, Jacques jeta l'os à son épave favori qui dormait sous la table, puis se leva et alla se chauffer au brasier, tendant ses mains gercées et ses grosses bottes de chasseur à la flamme claire et montante des fagots.

— Comme ça, tu es pincé ! reprit-il en tournant la tête vers Remo. Aussi, je m'expliquais mal ta résolution de travailler, de fonder des agences, à toi que j'ai toujours connu paresseux comme un loir ou comme moi-même. Alors, c'est la forte somme que tu viens me demander ?

— Oui. Je suis engagé pour vingt mille

francs dans l'affaire ; vous me rendriez un vrai service en me les avançant, remboursables dans six mois.

Jacques éclata de rire.

— Que vas-tu me fournir comme hypothèque ? Ton beau-père ou ta femme ?

— Vous n'êtes pas sérieux ! fit Remo.

— Si, je suis sérieux ; seulement, tu m'amuses avec tes emprunts.

— Alors, vous ne pouvez pas m'avancer la somme ?

— Non, mais je puis te la donner.

— Ça, non ; je ne voudrais pas abuser...

— Bah ! Abuse donc, au contraire, pendant que le bonhomme vit encore. Et puis quoi ? Vous trouverez ça de moins après moi, voilà tout. Il m'en restera bien assez pour faire enterrer ma carcasse.

Remo se leva tout ému et vint serrer la main de son parent.

— Je ne l'oublierai jamais, murmura-t-il.

— Moi non plus, fit Jacques d'un ton de plaisanterie. — Très impressionnable sous son apparente insouciance, il évitait les scènes d'expansion qui l'attristaient, et cette rudesse affectée contribuait à sa réputation d'égoïste.

— Ne parlons plus de cela ce soir, ajouta-

ciel a été magnifique du matin au soir ; or
De Saint-Paul, la claire journée
Nous dénote une bonne année.
Puisse ce dicton avoir raison, et celui-ci
encore :
Saint-Julien brise la glace,
S'il ne la brise, il l'embrasse.
qui s'applique à la journée du 27 janvier !

La *Petite Loire* annonce, sous toute réserve,
la destitution de M. Landais, inspecteur pri-
maire, et ne connaît pas les motifs de cette
déstitution.

THÉÂTRE DE SAUMUR

GRAND CONCERT

Donné au Profit des Pauvres
Le Vendredi 30 Janvier 1891
A 8 heures 1/4

PREMIÈRE PARTIE

1. *La Traviata* (1^{er} acte), Musique Municipale. VERDI.
 2. *Airs Styriens*, duo pour violon et piano. Léonard et Grégoire.
 3. *Sérénade des Mandolines*. DESORMES.
 4. A *Méridienne* pour piano et violoncelle. RUBINSTEIN.
B *Zur-Guitare*, danse espagnole. POPPER.
 5. *Air du Cid*. MASSENET.
 6. Ouverture de *Poète et Paysan*. SUPPÉ.
- #### DEUXIÈME PARTIE
7. *Babil d'Oiseaux*, Harmonie Saumuroise. MORAND.
 8. Valse pour piano et violoncelle. GOLTHERMAN.
 9. Daniel Bac. X.
 10. Fantaisie sur *Rigoletto*, duo pour piano et violon. ALLARD.
 11. A *Pensées d'Automne*. MASSENET.
B *Le Soir*. AMB. THOMAS.
 12. *Fische Geister*, valse, Musique Municipale. STRAUSS.

État civil de la ville de Saumur

NAISSANCES

Le 21 janvier. — Ferdinand-Jean-Raymond Mandaron, rue Dacier.
Le 24. — Léon Buffet, rue de l'Échelle.
Le 27. — Charles-Marie Birocheau, rue de Bordeaux.

MARIAGES

Le 24 janvier. — René Fortier, cultivateur, de Fontaine-Guérin, a épousé Louise Regnier, domestique, de Saumur.

Le 26. — Ernest-François Mouillé, menuisier, de Saumur, a épousé Gabrielle-Angèle Granry, domestique, de Montsoreau.

Le 28. — Eugène Martin, chapelier, a épousé Félicie-Françoise Méricot, sans profession, tous deux de Saumur.

DÉCÈS

Le 22 janvier. — Olive Moricet, propriétaire, veuve Célestin Ricordeau, 84 ans, rue de la Marine.

Le 23. — Jules-René Poterie, propriétaire (veuf), 73 ans, rue du Petit-Pré ; — Jeanne-Marie-Françoise Donnio, épouse Frédéric-

Guillaume Zimpfer, 55 ans, rue de la Butte-des-Moulins.

Le 26. — Pierre-Joseph Loigerot, maçon (veuf), 65 ans, rue de la Visitation ; — Marie Hervé, journalière, veuve André Crayon, 77 ans, à l'Hospice.

Le 27. — Marie-Louise Foucher, veuve Auguste Puzet, 73 ans, rue de la Visitation ; — Alexandre Maurisseau, tailleur de pierres, célibataire, 76 ans, à l'Hospice ; — Marie-Marguerite Patenotte, 3 ans, rue Courcouronne.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Le Ministre des travaux publics a autorisé la compagnie d'Orléans à ouvrir à l'exploitation le chemin de fer de Châtelleraut à Tournon-Saint-Martin, et a fixé au lundi 2 février 1891 la date de cette ouverture.

Cette ligne, d'une longueur de 41 kilomètres 366 mètres, comprend, indépendamment des deux gares extrêmes, les stations suivantes : Senillé, Leigné-les-Bois, Pleumartin, la Roche-Posay, Yzeures.

ANGERS. — *Mort de M. le directeur des Postes*. — M. Thierry, directeur des Postes et Télégraphes à Angers, est décédé, mardi soir, vers dix heures et demie, dans son domicile situé rue Cordelle (hôtel des Postes et Télégraphes).

M. Thierry était alité depuis une huitaine de jours, mais on dit que depuis longtemps il souffrait d'une maladie de cœur.

Le défunt était âgé de 66 ans environ.

Obsèques du baron Le Guay. — Hier matin, ont eu lieu, à Angers, en l'église cathédrale, les obsèques de M. le baron Le Guay, sénateur, décédé rue Donadieu de Puycharic. Une foule considérable formait le cortège et, à l'église, l'assistance, qui témoignait des regrets de la population angevine.

Les cordons du drap mortuaire ont été tenus par MM. Blavier et d'Andigné, sénateurs, de Cumont, ancien ministre, Merlet, ancien préfet, ancien député, P. de Chemellier, ancien sous-préfet, et J. de la Perraudière ; celui-ci a pris la place de M. le général d'Andigné, à la sortie de l'église.

M. le préfet de Maine-et-Loire était en tête du cortège.

Sur les instructions laissées par le défunt, aucun honneur militaire ne lui a été rendu.

Le cortège est allé à la propriété de la Garenne, près l'Etang Saint-Nicolas, où le corps a été inhumé dans le caveau de famille.

Des discours ont été prononcés à la Garenne.

L'Union de l'Ouest publie les discours de MM. le général d'Andigné et Blavier, sénateurs de Maine-et-Loire.

Au théâtre. — Nous apprenons que M^{lle} Pauline Rocher refuse de jouer ce soir dans *la Juive* et qu'elle sera remplacée par une ar-

tiste de Paris, mandée en toute hâte par la direction.

Nous croyons savoir que M^{lle} Rocher va être actionnée en paiement de 3,000 fr. de dommages-intérêts. (Ralliement.)

Dernières Nouvelles

Dépêche télégraphique

Paris, 29 janvier, 12 h. 20.

ECOLE DE CAVALERIE

M. Durand de Mareuil, capitaine de cavalerie, instructeur d'exercices militaires à l'École de cavalerie, est désigné pour un emploi d'instructeur d'équitation, en remplacement de M. du Plessix.

HAVAS.

FAITS DIVERS

Le brigadier chef Dupinelt, des haras de Pompadour, a été assassiné avant-hier soir par un nommé Lafacial, groom des haras, renvoyé le 22 de ce mois. L'assassin s'est aussitôt suicidé.

ACCIDENT AU HAVRE

On télégraphie du Havre, 28 janvier :

« Un horrible accident s'est produit hier soir à la gare de Beuzeville.

» M. Marius Giraud, médecin principal de la marine, a été broyé sous un train.

» M. Marius Giraud, qui appartenait à l'arrondissement maritime de Cherbourg, inspectait le service sanitaire de la côte et revenait de Fécamp.

» En traversant la voie pour aller au quai d'embarquement, il ne vit pas l'express du Havre, dont la locomotive lui passa sur le corps.

» M. Giraud était un officier des plus brillants du service sanitaire et avait fait toute la campagne du Dahomey.

» Il était âgé de quarante-trois ans. »

L'Océan raconte cette curieuse aventure arrivée à un instituteur laïque du Finistère :

« L'un de ses élèves l'ayant quitté depuis quelques jours, notre pédagogue se munit d'une bonne corde et se rendit chez les parents de l'élève ; comme ses patenôtres n'y faisaient rien, il se jette sur le jeune homme, lui attache les pieds, l'enlève sur son dos, et veut l'emporter de force !!

» Mais le gas était solide et se démena tant et si bien que l'instituteur dut lâcher prise : il ne resta pas les mains vides à son école, car, en guise de compensation, il reçut de son ancien élève une maîtresse râclée.

» Et comme résultat, les parents indignés firent inscrire définitivement le jeune homme chez les Frères de P.-L...

Les deux cousins s'étaient rapprochés du foyer ; Jacques venait de congédier son domestique ; ils restèrent encore une heure à causer dans le bien-être de ce coin chaud et lumineux, humant goutte à goutte l'ardente liqueur des Antilles, dont un siècle avait lentement distillé l'arôme exquis. Remo choisit un cigare dans la boîte de son cousin qui fumait une grosse pipe d'écume à tête de hibou. Mais, la cendre vidée, vers neuf heures, le front de Jacques s'appesantit.

— Rentrions au terrier, fit-il brusquement, et demain à six heures, n'oublie pas !

— Avez-vous un livre ou un journal à me prêter ? demanda Remo.

— Un journal, non, à moins que tu ne désires le *Réveil d'Issoudun*. Quant au livre, tu le trouveras dans la bibliothèque.

Jacques prit une lampe et conduisit Remo dans la bibliothèque, une pièce humide et nue où personne n'entrerait depuis des années. Sur des rayons de bois blanc piqué par les vers, une centaine de volumes moisissaient ; romans d'autrefois, publications locales ou traités d'agriculture, puis un Bossuet dépareillé, de petits tomes stéréotypés de Jean-Jacques Rousseau, un Châteaubriand relié en vieux chagrin.

» Inutile de dire l'effet produit dans le pays. »

Tous sont satisfaits !

Béziers (Hérault), le 10 mars 1890. — Veuillez m'envoyer 4 boîtes de vos bonnes **Pilules Suisses** à 1 fr. 50 la boîte ; toute ma famille et plusieurs de mes amis en sont excessivement satisfaits. (Sig. lég.) PASCAL, aux Agneaux, route de Villeneuve.

MARCHÉS

BOURGUEIL. — Marché du 27 janvier.

Froment, l'hectolitre, 19 fr. — Seigle, 12 fr. — Orge, 12 fr. 50. — Avoine, 9 70. — Pommes de terre, 4 50. — Haricots de Soissons, 29 fr. — Haricots rouges, 26 fr. — Châtaignes, 12 50. — Bœuf, le kil., 1 60. — Veau, 2 fr. — Mouton, 2 10. — Porc, 1 40. — Veaux sur pieds, le kil., » 98. — Œufs, la douzaine, 1 20. — Poulets, la paire, 4 20. — Canards, 4 10. — Oies, 10 fr. — Dindons, 15 fr. — Beurre, le kil., 2 40.

SABLÉ. — Marché du 26 janvier

Froment nouv. (l'hect.), 20 50. — Avoine hiver, 9 75. — Beurre, le 1/2 kil., 1 40. — Poulets (couple), 3 fr. — Canards, 3 50. — Œufs, la douzaine, 1 05.

LE MONDE ILLUSTRÉ

13, quai Voltaire, Paris

Paraissant le samedi de chaque semaine

Sommaire du 24 Janvier :

TEXTE : Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Nos gravures. — Chronique des Beaux-Arts, par Olivier Merson. — Mondains et Mondaines, par Etincelle. — Lettres sur la photographie, par G. Lumen. — *Le Dragon vert*, nouvelle, par Paul Bonhomme. — Chronique musicale, par A. Boisard. — Bibliographie. — Chronique du sport, par Archiduc. — Echecs, par S. Rosenthal. — Récréations. — Rébus.

GRAVURES : L'hiver de 1891 : Sur le lac du bois de Boulogne ; sur la Seine, entre le pont de la Concorde et le pont Solferino ; dans le Midi : la banquise d'Arcachon ; en Russie : les trains en détresse dans la neige. — M. Léo Delibes. — M. Aimé Millet. — Les infirmières laïques. — Les derniers Indiens, de Beaux-Arts : *Le Midi*. — Le théâtre illustré : *Siegfried*. — Rouen : le feu au Palais de Justice. — *Les Filles Mavoisin*, par Paul Perret. — Echecs, par S. Rosenthal. — Récréations. — Rébus.

Abonnements : Un an, 24 f. — Six mois, 13 f. — Trois mois, 7 f. — Un n^o, 30 c.

CONTRE les Rhumes, Grippe, Bronchites, Irritations de Poitrine et de Gorge, le Sirop et la Pâte Pectorale de Naté de Delangrenier possèdent une efficacité certaine, constatée par la majorité des Membres de l'Académie de Médecine. Sans sels d'Opium, tels que Morphine ou Codéine, on les donnera sans crainte aux enfants atteints de toux ou coqueluche. Dépôts dans les Pharmacies.

LES FRÈRES MAHON « obtiennent mille guérisons par an dans les hôpitaux ». Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois, à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommades MAHON à Saumur, à la pharmacie PERRIN. — Paris, rue Rivoli, 30.

— Bah ! sourit Remo, c'est vrai que s'étaient des clapiers ?

— Absolument. Nous verrons demain si tu auras la même chance avec les autres ; nous chasserons au courant ; je te préviens que je sonne le réveil à six heures. Tu fais la grimace ? Tant pis, tu as passé à la caserne, ça te rappellera les exercices au petit jour.

— Entendu, mon capitaine !

— Le bête, c'est que tu n'as pas de fusil. Je te prêtais bien mon Lefaucheux ; mais tu sais, un chasseur et son arme, ça ne fait qu'un. Tu prendras la vieille radouille à piston dont je me servais dans le temps. Sauras-tu charger ? Pas trop. N'importe, le garde chargera pour toi.

— Chassez-vous à courre quelquefois ? demanda Remo.

— Plus maintenant ; jadis j'adorais cela, fit Jacques en jetant un regard vers les trophées accrochés aux murs. Mais que veux-tu, avec ma goutte, il n'y a plus songer. Je finirai par chasser dans une voiture d'infirmes ou par ma fenêtre. En attendant, nous prendrons les chiens demain matin et je tâcherai de te faire tirer un lièvre ou un renard ; le soir, nous irons dire un mot aux perdrix.

— Tu aimes toujours la chasse ?

— Oh ! il y a des années que je n'ai tiré un coup de fusil.

— Autrefois, ça t'amusait. Te rappelles-tu les clapiers que je te faisais lâcher par le garde et que tu prétendais ensuite avoir tiré à soixante mètres, au déboulé ?

Remo finit par choisir la *Prairie* de Cooper et monta dans sa chambre, précédé de son cousin.

— Le feu est allumé, bien ! fit celui-ci ; et il souhaita une bonne nuit au jeune homme, en lui rappelant l'heure militaire pour le lendemain.

(A suivre.)

Théâtre de Saumur

JEUDI 29 Janvier 1891

REPRÉSENTATION DE M^{me} HARRIS

Du théâtre du Vaudeville

LE DÉPUTÉ LEVEAU

Comédie en 4 actes, de M. Jules Lemaitre, grand succès actuel du Vaudeville.

M^{me} HARRIS jouera le rôle de la marquise de Grèges ; M. MONTLOUIS, celui du député Leveau ; M. HILLANOT, celui du marquis de Grèges ; M. LIVERANI, celui de Desgignières ; M^{me} Suzanne GAUDIN, celui de M^{me} Leveau ; M^{lle} POUGET, celui de Marguerite.

Bureaux, 7 h. 3/4 ; rideau, 8 h. 1/2.

GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS

Jeudi, 29 janvier, *La Juive*, opéra en 5 actes.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e HENRI LECOY, avoué
à Saumur, rue Pavée, n° 1.

DIVORCE

D'un jugement rendu par défaut, par le Tribunal civil de première instance de Saumur, le vingt décembre mil huit cent quatre-vingt-dix, enregistré,

Il appert :
Que M. Alcide Pringault, cou-
telier, demeurant à Saumur, place
de la Bilange,
A été déclaré divorcé d'avec la
dame Anna Patry, son épouse.

Pour extrait certifié conforme
par le soussigné, avoué près le
Tribunal civil de Saumur et dudit
sieur Pringault.

Saumur, le 29 janvier 1891.
(87) LECOY.

A VENDRE

1^o FOIN, première qualité ;
2^o 300 JAVELLES de sarment de
vigne.

S'adresser à M. BOUVET-LADUBAY,
à Saint-Florent. (863)

A louer présentement

MAISON

Située rue de l'Ancienne-Mes-
sagerie, n° 12.

S'adresser à M. FAVARON, rue de
la Comédie. (822)

M^e BRAC, notaire à Saumur,
demande un PETIT CLERC,
sachant très bien écrire.

M Gaston BAZILLE,

propriétaire, ANCIEN SÉNATEUR, Grand-
Rue, n° 11, à Montpellier, vend à de
très bonnes conditions, boutures et
racines des divers Riparia, Gloire,
Tomenteux, etc., des Violla, Solonis,
Rupestris, Jacquez, des Saint-Sau-
veur, plants d'Aurelle, et de tous
les Hybrides Rouschet, provenant
exclusivement de son domaine de
Saint-Sauveur.

A LOUER

POUR LA SAINT-JEAN 1891

MAISON
Propre au Commerce
Rue Verte, n° 8.

S'adresser à M^{me} Veuve FRENZER,
6, rue Bodin. (930)

ÉPICERIE PARISIENNE

Imbert et Fils

EAUX-DE-VIE		Liqueurs de marque	
Marmande..... le litre	1.50	Guignolet Combiér. . le litre	2.35
Armagnac.....	2.00	Liqueur Gallifet. . .	4.50
Cognac.....	2.50	Chartreuse jaune... .	6.60
— Boulestin... .	3.50	Bénédictine.....	6.90
Fine-Champagne... .	4.00	Caracao Focking, le cruchon	8.25
RHUMS D'IMPORTATION DIRECTE		Triple sec Cointreau. .	4.75
Martinique..... le litre	2.00	Anisette Marie Brizard	4.75
Sainte-Lucie.....	2.50	Vin de Bordeaux, depuis 1.00 la b ^{te}	
Jamaïque.....	3.00	— Bourgneil 1887— 1.50 —	
— très vieux... .	4.00	— Champigny 1887— 2.00 —	
Absinthe Pernod... le litre		Saumur-mousseux — 1.00 —	
Amer Picon.....	4.00	Champagne Moëtet Chan-	
Vermouth Noilly exportation	2.50	don..... 5.75 —	
Malaga, Madère, Frontignan	2.00	Grands Vins de Bourgogne et du	
		Médoc, expéditions directes des	
		châteaux.	

ÉPICERIE CENTRALE

CAVES DE LA MAISON P. ANDRIEUX.
VINS EN CERCLES & EN BOUTEILLES
Tous les Vins et Spiritueux sont vendus droits payés.

VINS ROUGES (droits payés)	Le litre	1/2 barrique	la barrique	hors Saumur francs
Vins d'Algérie (province d'Oran).....	» 45	45 »	88 »	76 »
— (11 degrés).....	» 50	50 »	105 »	95 »
— (supérieurs vieux).....	» 60	62 »	115 »	105 »
Vins de pays extra.....	» 70	75 »	130 »	120 »
Petites côtes (Bordelais).....	» 80	82 »	155 »	140 »
Fronsac (Bordeaux)..... la bouteille	1 »	90 »	170 »	155 »
VINS BLANCS (droits payés)				
Vins d'Anjou.....	» 50	55 »	100 »	90 »
Vins d'Anjou supérieurs.....	» 60	65 »	120 »	110 »
Vins de Vouvray supérieurs.....	» 80	80 »	145 »	135 »
Vins de Graves.....	» 80	80 »	155 »	140 »

Les vins en pièces sont vendus logés. Les pièces facturées à part 5 francs, les 1/2 pièces 4 francs sont reprises au prix compté, si elles sont en bon état.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine

UNE MAISON

AVEC JARDIN

Située rue d'Alsace, n° 3,
Actuellement occupée par M^{me}
veuve LAUMONIER.

S'adresser à M. JOUSSEAUME,
même rue, n° 1. (40)

A louer à Reims

Établissement complet pour com-
merce de vin de Champagne. Caves,
cellier et habitation pour 3,000 fr. l'an.

S'adresser à M. BRISSET-FOSSIER,
à Reims.

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 28 JANVIER

FONDS		VALEURS FRANÇAISES		OBLIGATIONS DU CRÉDIT FONCIER		VALEURS DIVERSES (OBLIGATIONS)	
3 0/0.....	95 50	Banque de France.....	4310 —	Oblig. fonc. 1877 3 0/0 r. à 400	392 —	Compagnie parisienne du Gaz	522 —
3 0/0 1891.....	94 10	Banque d'Escompte.....	557 50	— comm. 1879 3 0/0 r. à 500	480 —	Cie Transatlantique 3 0/0 r. à 500	405 —
3 0/0 amortissable.....	95 80	Comptoir national d'Escompte.....	655 —	— fonc. 1879 3 0/0 r. à 500	476 —	Panama 6 0/0 1 ^{re} série remb. à 1,000	—
4 1/2 1883.....	105 55	Crédit Foncier.....	1285 —	— comm. 1880 3 0/0 r. à 500	469 —	— 6 0/0 2 ^e série.....	34 —
EMPRUNTS (VILLE DE PARIS)		Crédit Industriel et Commercial.....	638 75	— fonc. 1883 3 0/0 r. à 500	418 —	— obligations à lots.....	102 —
Oblig. 1855-60 3 0/0.....	557 —	Crédit Lyonnais.....	832 50	— fonc. 1885 3 0/0 r. à 500	467 —	Suez 5 0/0 remboursable à 500.....	612 —
— 1865 4 0/0.....	545 50	Crédit Mobilier.....	435 —	CHEMINS DE FER (OBLIGATIONS)		FONDS ÉTRANGERS	
— 1869 3 0/0.....	423 —	Dépôts et Comptes courants.....	585 —	Est 3 0/0 anc. r. à 500.....	439 —	Emprunt russe 1862 5 0/0.....	—
— 1871 3 0/0.....	411 —	Société Générale.....	505 —	P.-L.-M. 3 0/0 fusion anc. r. à 500.....	442 50	— 1889 4 0/0.....	100 —
— 1875 4 0/0.....	542 —	Est.....	900 —	Midi 3 0/0 ancien r. à 500.....	441 75	Consolidés 4 0/0 1 ^{re} série.....	9 20 —
— 1876 4 0/0.....	541 —	Paris-Lyon-Méditerranée.....	1520 —	Nord 3 0/0 r. à 500.....	447 50	— 2 ^e	—
— 1886 3 0/0.....	418 —	Midi.....	1315 —	Orléans 3 0/0 anc. r. à 500.....	444 —	VALEURS ÉTRANGÈRES (OBLIG.)	
Bons de liquidation.....	518 —			Ouest 3 0/0 anc. r. à 500.....	442 —	Crédit foncier égypt. 5 0/0 r. à 500	513 75

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX									BORDEAUX — SAUMUR — PARIS									
STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Expr. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir	Expr. soir	Omn. soir	STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Expr. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir	Expr. soir	Omn. soir	
Paris			7 55	12 50	7 55	8 30	11 25		Bordeaux			5 40	8 20					
Chartres	6		9 34	10 12	2 51	9 41	10 12	1 33	Saintes			7 12	9 9	11 39			3	
Château-du-Loir	10 13		12 22	1 58	6 35	12 28	1 8	4 51	Niort	5 25		9 42	10 51	2 5	5 13	8 10	6 40	
Noyant-Méon	11 20		1 5	3 8	7 40	1 13		5 54	Thouars	8 35	6 5	12 12	12 45	1 35	4 15	8 40	10 10	46
Linières-Bouton	11 29			3 17	7 49			6 4	Montreuil-Bellay	9 40	6 57		1 7	2 37	5 1	9	10 32	11 15
Vernantes	11 43			3 30	8			6 14	Brézé-Saint-Cyr	9 59	7 18			2 51	5 16	9 41		
Blon	11 54			3 41	8 10			6 24	Chacé-Varrains	10 11	7 27			2 58	5 24	9 50		
Vivry	12 2			3 49	8 17			6 31	Nantilly (arrivée)	10 16	7 32			3 3	5 29	9 55		
SAUMUR (Orl.)									SAUMUR (Etat)									
(arrivée)	12 15		1 38	4 2	8 29	1 48	2 22	6 42	(arrivée)	10 22	7 45			3 13	5 42	10 3		
(départ)	12 23		1 44	4 14	8 34	1 54	2 28	6 53	(départ)		7 25	11 25		2 52	5 20			
Nantilly (arrivée)	12 31			4 22	8 41			7	Nantilly (départ)		7 36	11 36		3 4	5 31			
SAUMUR (Etat)									SAUMUR (Orl.)									
(arrivée)	12 41			4 34	8 51			7 11	(arrivée)		7 47	11 44	1 34	3 12	5 39	10 59	11 46	
(départ)		8 31	10 37		4 11	8 30		6 50	(départ)		7 57	11 54	1 39	3 16	5 43	11 7	11 53	
Nantilly (départ)		8 37	10 44		4 23	8 43		7 3	Vivry		8 11	12 10		3 28	5 57			
Chacé-Varrains		8 47	10 52		4 29	8 49		7 9	Blou		8 20	12 19		3 36	6 6			
Brézé-Saint-Cyr		9 11			4 37	8 56		7 17	Vernantes		8 33	12 33		3 47	6 19			
Montreuil-Bellay		9 41	11 24	2 45	4 57	9 14	2 25	2 59	Linières-Bouton		8 46	12 45		3 58	6 31			
Thouars		10 17	11 57	2 44	5 51	9 40	2 52	3 28	Noyant-Méon		9 1	12 58	2 15	4 10	6 45	11 44		
Niort			3 58		4 30	8 42		4 40	Château-du-Loir		10 22	2 4	2 55	5 22	7 58	12 33	1 12	
Saintes				6 24	11 52		6 22	7 53	Chartres			2 47	5 56	9 26	12 4	3 26	4 5	
Bordeaux				9 52	4 18		9	11 13	Paris			5 50	7 30	11 50	2 27	5 10	5 45	

SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON					
STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Expr. matin	Omn. matin	Mixte soir
Saumur	7 52	11 16	4 31	7 41	4 34 9 5
Port-Boulet	8 40	12 20	6 50	8 39	4 56 9 45
Chinon	9 4	1	7 14	9 4	7 6 10 32

SAUMUR — BOURGUEIL					
STATIONS	Omn. matin	Omn. soir	Omn. matin	Omn. soir	Omn. soir
Saumur	7 52	11 16	4 31	7 55	11 50 3 30
Port-Boulet	8 44	1 40	5 10	8 15	12 3 40
Bourgueil	8 54	1 20	5 20	9 4	12 33 4 5

POITIERS — MONTREUIL — DOUÉ — ANGERS					
STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Marc. matin	Omn. matin	Mixte soir
Poitiers	6 5	6 45	12 53		
Moncontour	7 41	10 47	2 42		
Loudun	8 42	1 39	3 56		
Montreuil (ar.)	9 19	3 21	4 35		
(départ)	6 50	9 27	4 20	4 59	9 30
le Vaudelnay	7 2	9 39	4 46	5 10	9 43
Baugé	7 14	9 51	5 30	5 21	9 56
Doué	7 22	9 58	6 16	5 29	10 5
Martigné	7 45	10 20	7 5	5 49	10 30
Angers	9 12	11 45	10 7	7 12	

ANGERS — DOUÉ — MONTREUIL — POITIERS					
STATIONS	Omn. matin	Mixte matin	Marc. matin	Omn. matin	Omn. soir
Angers	4 40		7 30	11 48	6 30
Martigné	6 4	8 26	11	1 12	8 4
Doué	6 24	8 55	11 54	1 35	8 13
Baugé	6 32	9 5	12 16	1 44	8 28
le Vaudelnay	6 39	9 13	12 34	1 51	8 37
Montreuil (ar.)	6 48	9 26	12 51	2 1	8 54
(départ)	7 38		1 26	2 21	9 17
Loudun	8 24		4 14	3 10	10 14
Moncontour	8 56		6 10	3 43	10 49
Poitiers	10 33		10 40	5 22	12 17

LIGNE D'ORLÈANS

NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS											
STATIONS	Direct. mixte soir	Omn. mixte matin	Expr. mixte matin	Omn. mixte soir	Omn. mixte soir	Expr. mixte soir	Omn. mixte soir	Omn. mixte soir	Direct. mixte soir	Omn. mixte soir	Omn. mixte soir
Nantes d.	10 47		8 25	8 52	12 7	3 10	3 10	7 35			
Angers dt.	2 14	6 30	10 27	12	2 57	5 10	5 20	9 35			